

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

VENTE

T.V.A 20% - Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf stipulations contraires prévues au mandat. Les honoraires ne sont dus qu'après constatation de la vente par un acte authentique.

Les tronordires the serif design apres constitution de la vottie pai en dele deliterinque.			
IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL			
Prix de vente	нт	TTC	
Jusqu'à 50 000 € (forfait) *	3 750 €	4 500 €	
De 50 001 € à 100 000 € (forfait) *	6 666,66	€ 8 000 €	
De 100 001 € à 150 000 € *	6,66%	8%	
De 150 001 € à 200 000 € *	6,25%	7,50%	
De 200 001 € à 250 000 € *	5,83%	7%	
De 250 001 € à 300 000 € *	5,41%	6,50%	
De 300 001 € à 350 000 € *	5%	6%	
Plus de 350 001 € *	4,58%	5,50%	
TERRAIN À BÂTIR			
Prix de vente	НТ	TTC	
Jusqu'à 45 000 € (forfait) *	3 750 €	4 500 €	
Plus de 45 001€ *	8,33%	10%	
FONDS DE COMMERCE, CESSION DE DROIT AU BAIL, PAS DE PORTE, TERRE À CULTIVER, VERGERS			
Prix de vente	НТ	TTC	
Jusqu'à 42 000 € (forfait) *	4 200 €	5 040 €	
Plus de 42 001 € *	10%	12%	
DIVERS			
Parking ou garage (forfait)	1 500 €	1 500 € à 3 000 € TTC	
Etat des lieux (prestation isolée)	3 €	3 € TTC / m²	

*tranches non cumulables

LOCATION

HABITATION

A la charge du bailleur : 8% TTC du loyer annuel hors charges

Sans toutefois dépasser $8 \in m^2$ (ou $10 \in m^2$ en zone tendue) pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail et $3 \in m^2$ pour l'état des lieux - entremise offerte

A la charge du locataire : 8% TTC du loyer annuel hors charges

Sans toutefois dépasser $8 \in m^2$ (ou $10 \in m^2$ en zone tendue) pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail et $3 \in m^2$ pour l'état des lieux

LOCAUX COMMERCIAUX, BOUTIQUES, BUREAUX, OU LOCAUX PROFESSIONNELS

16% HT du loyer annuel à la charge du preneur

PARKING, GARAGE, CAVE, DEBARRAS

A la charge du bailleur : 100 € TTC

Pour la constitution du dossier, la recherche du locataire et la rédaction de l'acte

A la charge du locataire : 100 € TTC

Pour la constitution du dossier, la recherche du locataire et la rédaction de l'acte